

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, comme le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) est absent, j'aimerais dire quelques mots au nom de notre groupe au sujet de l'annonce que nous a faite le ministre du Travail. Je dirai tout d'abord que son exposé ressemblait étrangement à la publicité d'un savon, car il parlait sans cesse de SUB (prestations supplémentaires de chômage) et de TAB (prestations d'aide de transition), c'est peut-être tout ce qu'elle avait d'acceptable.

Pourquoi ne pas élaborer une politique pour prévoir toutes ces désorganisations, une sorte de programme concret qui remédierait aux bouleversements que pourraient subir les sociétés ferroviaires ou les autres industries du pays? Il nous faudrait une loi générale et bien conçue pour permettre de répondre aux besoins dès qu'ils se posent, sans avoir à saisir le Parlement de la moindre petite niaiserie. Il serait grand temps d'avoir une loi générale à cet égard.

Pour ce qui est des faiblesses de l'affaire, j'ai constaté, dans l'exposé du ministre, une sorte d'injustice contre les personnes qui ne sont pas depuis longtemps au service d'une compagnie. J'ignore ce qui peut porter quelqu'un à croire que la personne qui a été au service d'une compagnie durant peu de temps est plus riche que celle qui compte un grand nombre d'années de service, mais nous pouvons déceler cette distinction injuste dans les précisions données par le ministre.

Je ne vois pas pourquoi on voudrait être injuste envers la personne qui ne compte que peu d'années de service dans une entreprise. Elle sera sans emploi tout comme celle qui a travaillé longtemps dans cette entreprise, et il est probable qu'elle aura plus de dettes et de factures à payer.

Au sujet de la prestation de 65 p. 100, je crois que cela va encourager les personnes qui ne touchent que ce montant à devenir des cumulards. Ils vont se trouver un emploi dans d'autres secteurs de l'économie, comme les magasins d'alimentation, et le reste, après 10 heures, ou bien ils vont se faire vendeurs. En fait, ils vont enlever des emplois à d'autres personnes, de sorte que nous n'aiderons pas l'économie dans la mesure où l'entrevoit le ministre. Autant que je puisse en juger, c'est une fumisterie.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, en lisant la deuxième déclaration il est facile de réaliser qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans tout cela, car il y a contradiction flagrante entre les deux.

Dans la première déclaration, à la première page, l'honorable ministre de l'Industrie déclare:

Dans ces cas, il peut y avoir des mises à pied temporaires. Pendant la conversion des outillages,

[L'hon. M. Martin.]

les entreprises devront agrandir et remanier leurs usines pour produire en plus grande quantité.

Or, dans sa déclaration, le ministre du Travail (M. MacEachen) dit le contraire. Il affirme que les ouvriers pourront profiter de ces avantages mais à une condition, c'est qu'ils seront mis à pied pour une période d'au moins trente jours et que ces renvois entraîneront l'abandon ou une baisse importante de la production ou de toute autre activité à la suite de la mise en vigueur de l'accord.

Dans un cas on parle de conversion d'outillage pour produire plus, et le ministre du Travail contredit cela complètement en disant:

Lorsque ces renvois sont causés par l'abandon ou par une baisse importante de la production.

Le ministre du Travail a vu plus clair que l'honorable ministre de l'Industrie et de la Production de défense. Il a réalisé que l'accord sur la production des automobiles non seulement ne favoriserait pas la production des pièces d'automobiles mais ferait diminuer la production des pièces d'automobiles au Canada, et c'est pourquoi, dans sa déclaration, il dit:

Pourvu que ces renvois soient causés par l'abandon ou par une baisse importante de la production. Dans ces cas seulement les ouvriers seront aidés par le nouveau plan du ministre du Travail.

Or, si les ouvriers sont mis à pied dans les circonstances mentionnées par l'honorable ministre de l'Industrie et de la Production de défense, c'est-à-dire lors de mises à pied temporaires pendant la conversion des outillages, à ce moment-là, ils ne se trouveront plus à participer au plan suggéré par le ministre du Travail, parce que celui-ci parle «des mises à pied causées par l'abandon ou par une baisse importante de la production».

Il y a contradiction, ou bien on veut que l'un et l'autre des projets n'aient aucun effet et que les ouvriers ne puissent en bénéficier.

Il serait temps, tout de même, que parmi les membres du cabinet, on se mette d'accord et qu'on en arrive à prendre les mêmes décisions et non pas des décisions contradictoires comme celles dont nous avons été témoins aujourd'hui, en moins d'une heure, par deux membres du même gouvernement et du même cabinet, deux ministres qui sont censés collaborer et qui font des déclarations contradictoires.

Une chose demeure, c'est que selon la première déclaration, on veut permettre au gouvernement de prêter aux producteurs d'automobiles pour que ces derniers puissent produire certaines choses pour l'achat desquelles les consommateurs devront emprunter afin de les payer. Puisqu'on a déjà emprunté une fois pour en faire la production, on empruntera encore une fois pour les acheter.